

Présentation des aides à la TEE aux organismes professionnels TPE-PME

Webinaire 14 Janvier 2021



Dans le cadre du déploiement des actions du plan de relance, le ministère de la Transition écologique, le ministère de l'Économie, des Finances, et de la Relance l'ADEME et Bpifrance ont convenu à une réunion d'information le 14 janvier 2021 sur les dispositifs qui accompagnent la transition écologique des TPE et PME.

Sommaire :

- 1 - Conseil études et accompagnement des entreprises**
- 2 - Financement de projets (équipements, R&D, innovation, etc.)**
- 3 - Prêts bonifiés (équipement, R&D, innovation, etc.)**
- 4 - Crédit d'impôts**
- 5 - Visibilité client, réseau et partage de bonnes pratiques**

1. CONSEIL ÉTUDES ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

3 Phases :

1. Communication & Sensibilisation

Sensibiliser les chefs d'entreprise aux enjeux de la transition écologique de leurs activités et aux avantages économiques de la démarche (Roadshow, Réunion d'infos, témoignages quizz, webinaires...)

2. Diagnostic et plan d'actions

Coeur du dispositif : Réaliser un diagnostic gratuit de premier niveau qui donne lieu à un plan d'action. Donne ses enjeux en terme de transition écologique : Gestion de l'eau, de l'énergie, des achats. Identifier un certain nombre de leviers d'actions qu'il peut réaliser à court terme. Fait par un conseiller consulaire CMA ou CCI.

3. Accompagnement à la transition écologique

Orienter le chef d'entreprise vers un accompagnement collectif ou individuel, des actions de coaching et/ou de formation sur des programmes nationaux.

Engager les chefs d'entreprise dans des opérations en lien avec les collectivités et/ou fédération & unions commerciales locales.

COMPTE RENDU UNSFA

Présentation des aides à la TEE aux organismes professionnels TPE-PME

Webinaire 14 Janvier 2021

Objectif du dispositif :

- Compléter les dispositifs existants, qui s'adressent davantage aux PME (Essayer de toucher un maximum de chefs d'entreprise)
- Augmenter davantage le nombre de TPE/entreprises. Les accompagner dans leur transformation indispensable dans ce domaine (36000 entreprises accompagnées par des experts)
- Optimiser les flux des entreprises, mettre en place des processus de production plus respectueux de l'environnement et permettre des économies récurrentes (10000 entreprises accompagnées par des experts pour un passage à l'acte)
- Essayer de les accompagner avec des labélisations pour entreprises afin qu'elles soient certifiées.
- Valoriser le savoir faire de chaque entreprise dans le cadre de la transition écologique.

Outils de diagnostics :

Diag' Ecoflux (BPI France en partenariat avec l'ADEME)

Qui : Entreprises de moins de 250 employés

Accompagnement personnalisé permettant de faire l'inventaire des flux de consommation d'énergies, d'eau, et de matières, ainsi que des émissions de déchets et de créer un plan d'action pour les réduire et réaliser ainsi des économies durables.

Climatomètre (BPIFrance)

Qui : Toutes les entreprises (de toute taille)

Outils d'auto-diagnostic en ligne gratuit permettant en moins de 15 minutes d'avoir accès à une vision globale des enjeux climat pour son entreprise, et, à de premières recommandations.

PROGRAMME SARE : Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique

FAIRE : Service public qui vous guide gratuitement dans vos travaux de rénovation énergétique.

Qui : Entreprise avec petits locaux tertiaires < 1000m2

- Porteur de l'offre ; Régions avec soutien technique ADEME et financement CEE
- Besoins adressés : Conseil de premier niveau
- Périmètre technique : Rénovation et efficacité énergétique
- Modalités
- Conseils gratuits (Réponses par téléphone, conseiller qui se déplace, établir un diagnostic énergétique et lui présenter des solutions)
- Espace conseil FAIRE : Guichet d'informations et rendez-vous
- Intervenants

Présentation des aides à la TEE aux organismes professionnels TPE-PME

Webinaire 14 Janvier 2021

2. Financement de projets pour la transition écologie de l'entreprise

1 : Entreprises engagées pour la transition écologique : Guichet (Ademe)

Pour qui : TPE & PME

Aides financières forfaitaires pour des petits investissements et/ou études sur un large périmètre technique, avec des formalités administratives simplifiées. En complément d'autres dispositifs pour des investissements ou études conséquents.

Dispositif de 1er niveau pour s'engager dans le domaine de la transition écologie.

Ouvert prochainement en 2021.

2 : Fonds Tourisme Durable - Hébergements touristiques / Restauration (Ademe)

Pour qui : PME du secteur de l'hébergement et de la restauration en zone rurale.

Accompagnement gratuit par un expert qui proposera un diagnostic ainsi qu'un plan d'action et aide financière à l'investissement pour le tourisme durable et la transition écologique.

Ouvert dans les prochaines semaines.

3 : Pack d'aides à l'éco-conception (ADEME)

Pour qui : PME de tous les secteurs

Aides financières pour des actions visant l'amélioration des performances environnementales des procédés, produits ou services. Le besoin adressé va de la R&D, des études, des diagnostics, aux investissements...

Financement de projets :

Visant à mettre sur le marché des solutions innovantes en faveur de la transition écologique.

Programme d'investissement d'avenir (PIA) : Concours d'innovation i-Nov ou démonstrateurs

Pour qui : PME innovante offreuse de solution dans le domaine de la transition écologique et énergétique

Aide financière aux projets de R&D et d'innovation visant des marchés de la TEE

Entreprises engagées pour la Transition Écologique (ADEME) : Soutien à l'industrialisation et à la commercialisation

Pour qui PME dans les secteurs relevant de la transition écologique et énergétique.

Aide financière forfaitaire pour des investissements d'industrialisation et de commercialisation de solutions innovantes.

Fonds économie circulaire ADEME

Pour qui : PME

Aides financières pour des actions visant la prévention et la valorisation des déchets. Le besoin adressé est principalement l'investissement.

Présentation des aides à la TEE aux organismes professionnels TPE-PME

Webinaire 14 Janvier 2021

3 . Prêts bonifiés

● Prêt verte ADEME Bpifrance et prêt vert

Qui : Ces prêts ont pour objectif d'encourager les PME à engager des projets de transition écologique.

Le **Prêt vert ADEME Bpifrance** fera suite à une aide de l'ADEME ou à un Diag'Eco flux et permettra à l'entreprise :

- D'optimiser les procédés, ou améliorer la performance (énergie, eau, matière) afin de mieux maîtriser ou de diminuer les impacts sur l'environnement ;
- D'investir dans la mobilité « Zéro Carbone » des personnes et des marchandises
- D'inclure des énergies renouvelables dans son mix énergétique
- D'innover pour mettre sur le marché des produits ou des services protecteurs de l'environnement ou favorisant la réduction de la consommation d'énergie, la limitation d'émission de gaz à effet de serre (en ce compris la « dédieselisation »)

Son montant pourra aller **jusqu'à 1M€ et la durée jusqu'à 10 ans** (avec un différé de maximum 2 ans)

Le **Prêt vert** viendra quant à lui financer des projets avec une finalité similaire, mais avec un montant maximum de 5M€ et pourra être attribué à des entreprises non soutenues par l'ADEME les deux produits étant complémentaires.

● Prêt Eco Energie (Bpifrance en partenariat avec les obligés du dispositif CEE et le Ministère de la Transition écologique)

Qui : Ce prêt a pour objectif d'encourager l'efficacité énergétique des TPE et des PME

Il finance les opérations standardisées des secteurs "bâtiment tertiaire" et "industrie", ainsi que des investissements/travaux liés (dans la limite de 40% de l'assiette de financement). Son montant pourra aller jusqu'à 500k€ et sa durée jusqu'à 7 ans (dont 2 de différé maximal).

● Prêtsméthanisation (Bpifrance en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et l'ADEME)

Qui : afin d'accompagner le structuration d'une filière de biogaz, Bpifrance a déployé deux prêts sans garantie en partenariat avec respectivement le Ministère de l'Agriculture (prêt "Méthanisation Agricole") et l'ADEME (prêt "méthanisation injection").

Le **prêt "méthanisation injection"** vise à accélérer le développement d'unités d'injection, avec un montant allant jusqu'à 1M€ et une durée jusqu'à 12 ans (dont 2 de différé). Le **prêt "méthanisation agricole"** soutient quant à lui principalement le développement d'unités de cogénération de petite taille, avec un montant maximal de 500k€ et les mêmes durées. Les porteurs de projets sont invités à se rapprocher des Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et du réseau de Bpifrance.

Présentation des aides à la TEE aux organismes professionnels TPE-PME

Webinaire 14 Janvier 2021

4. Crédit d'impôts

● Crédit d'impôts pour les investissements de rénovation des bâtiments des TPE-PME du secteur tertiaire.

Qui : TPE-PME, locataires ou propriétaires de leur locaux tertiaires.

Crédit d'impôts de 30% dans la limite de 25000€ par entreprise

Travaux éligibles sont les suivants :

- Isolation : combles ou toiture, murs, toiture-terrasses
- Chauffe-eau solaire collectif
- Pompe à chaleur (PAC) Chaudière biomasse collective
- Ventilation mécanique
- Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid
- Système de régulation/Programmation du chauffage et de la ventilation.
- Uniquement en outre mer : Réduction des apports solaire par la toiture ; protection des baies contre le rayonnement solaire, climatiseur performant.

Travaux engagés entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

Nécessité de faire appel à un professionnel RGE (Reconnu garant de l'environnement) pour certains travaux.

Cumulable avec les certificats d'économie d'énergie et notamment le « Coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires » qui permet des incitations financières plus importantes dans le cas d'un changement de chauffage fioul, charbon ou gaz (hors condensation).

5. Visibilité clients, réseau et partage de bonne pratique

Communauté du Coq Vert (BPIfrance)

Qui : Bénéficiaires de financements ADEME ou BPIfrance liés à la transition écologique, de labels identifiés, offreurs de solutions technologiques favorables à la transition, producteurs d'énergie.

La communauté du Coq Vert proposera à ses membres un ensemble d'outils concrets pour favoriser les échanges de bonnes pratiques, les mettre en visibilité et accélérer leur transition environnementale et énergétique (Kit de communication, contenus de formation, témoignages d'entreprises engagées, networking, accès à des solutions...)

Ressources Humaines et Formation

Dispositif VTE Vert (Bpifrance en partenariat avec l'ADEME et la DGEFP)

Aide allant jusqu'à 8k pour recruter un jeune talent (étudiant, alternant, ou jeune diplômé) en volontariat territorial en entreprise (VTE), dont la mission sera liée à la transition écologique de l'entreprise.

Présentation des aides à la TEE aux organismes professionnels TPE-PME

Webinaire 14 Janvier 2021

Plateforme France Transition Écologique

80% des dirigeants de
PME sont conscients de
l'urgence climatique

13% seulement déclarent
pouvoir réduire de manière
significative leurs émissions carbone
dans les 5 prochaines années.

49% pointent le
manque de moyens
financiers dans les causes.

Étude BPI France Le Lab "Les dirigeants des PME-ETI face à l'urgence climatique"

Objectif : Quelles solutions offrir aux entreprises pour les accompagner dans leur transition en leur facilitant notamment l'accès aux aides/moyens financiers et autres dispositifs d'accompagnement ?

Le projet : Suite à une décision du premier conseil de la défense écologique, et porté par une lettre de mission adressée au CGDD Thomas Lesueur, le projet France Transition Ecologique est une initiative d'envergure interministérielle (MTE et MEFR) qui a pour objectif, dans sa première phase, de créer une plateforme d'accompagnement et de mise en valeur des dispositifs pour la transition écologique des entreprises.

- Offrir un accès à tous les dispositifs de transition écologique :

Assurer un accès fonctionnel, via un parcours utilisateur qualifiant, à la base la plus exhaustive possible regroupant les dispositifs à la TEE, sourcée auprès de l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

- Offrir un service usager à forte valeur ajoutée en se mettant à leur place à l'écoute de leurs besoins :

Tester et consolider la solution auprès des usagers pour nourrir le développement de nouveaux accompagnements dans les prochains mois (informations strictement pertinentes, simulateurs, contact experts, simplification du parcours...)

- Être à l'origine d'actions de transition de la part des entreprises

Générer des premiers « leads qualifiés » ayant mené à des demandes de financements ou d'accompagnements effectives pour avoir un véritable impact sur la transition, en mettant en valeur les entreprises qui se sont engagées dans la transition.